

PROGRAMME ACTION 2018

 <p>Parc naturel régional des Vosges du Nord Une autre vie s'invente ici</p>	Politique mutualisée de valorisation des patrimoines bâtis et éco-rénovation
Rattachement à la charte : <ul style="list-style-type: none">● Charte 2014-2025<ul style="list-style-type: none">○ Vocation 3 : Territoire qui ménage son espace et ses paysages<ul style="list-style-type: none">■ O 3.2 : Innover dans l'art d'habiter le territoire<ul style="list-style-type: none">● M 3.2.2 - Faire vivre le patrimoine bâti	
Calendrier prévisionnel :	du 01/01/2018 au 31/12/2018
Référent(s) :	Rita JACOB ; Anne RIWER ; François GOETZMANN

Contexte :

La rénovation du bâti ancien est un enjeu majeur pour l'attractivité du territoire (30% du bâti). Elle oscille entre deux approches : d'un côté, la préservation du patrimoine bâti et des modes constructifs traditionnels et de l'autre, la nécessité d'une rénovation énergétique dans une logique écologique et d'économie de ressources. Comment peut-on concilier de nos jours les enjeux patrimoniaux et les enjeux d'économie énergétique dans la rénovation des bâtiments construits avant 1948 ? Et comment réussir, dans le contexte de la mondialisation (mélange des représentations, achats de masse et surconsommation, banalisation du patrimoine), le pari de trouver une expression contemporaine pour le bâti régional traditionnel ?

Par ailleurs, l'organisation territoriale pour la rénovation thermique a évolué en 2015, et voit émerger des plateformes locales de rénovation thermique dans lesquelles la prise en compte et l'accompagnement spécifique du patrimoine bâti devra trouver une place.

Bilan des années antérieures :

A la vue du bilan depuis 2004, l'ensemble des communes du Parc ont accès, depuis janvier 2014, au dispositif Mut'archi et 8 communautés de communes ont choisi d'établir un partenariat avec le SYCOPARC pour étendre le dispositif à leurs communes hors Parc. Les 7 communautés de communes, après fusion, ont reconduit le dispositif en 2017.

Les projets inscrits dans le programme Interreg 4 : guide éco-rénover et formations spécifiques éco-rénovation ont rencontré un franc succès depuis 2014, les formations se sont poursuivies, dans le cadre d'un partenariat avec l'INSA, et avec le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, et sont projetées en 2018 sur le territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord.

Par ailleurs, les outils créés dans le cadre Pôle d'Excellence Rural, porté par le SYCOPARC : portail numérique, exposition itinérante et malle pédagogique "Eco-rénover dans les Vosges du Nord", sont opérationnels depuis fin 2015.

Depuis 2016, la malle pédagogique est le support de cycles d'animation dans les classes de collège du territoire.

L'exposition et la malle pédagogique servent régulièrement de support à des animations grand public.

Objectifs :

L'objectif de la politique mutualisée, basée sur le conseil architectural gratuit aux habitants, est de mieux préserver et valoriser les caractéristiques de l'architecture traditionnelle locale, à travers une action globale, qui influe sur l'ensemble des aspects de cette problématique : inventaire, information-sensibilisation, assistance-conseil aux porteurs de projet, reconnexion des acteurs de la filière liée à la valorisation des patrimoines bâtis et l'éco-rénovation (artisans, architectes, services instructeurs).

L'ensemble de la mission s'articule autour :

- de la préservation du patrimoine,
- de la prise en compte de l'efficacité énergétique,
- du bien-être des habitants,
- de l'adaptation des matériaux utilisés aux spécificités structurelles du bâti ancien (pierre, pan de bois...).

On distingue ainsi trois objectifs principaux qui sont les suivants :

Les objectifs prioritaires transversaux : qui concernent la mise en place d'outils de sensibilisation, de conseils et la fédération d'un réseau d'artisans. Cela permet un travail en amont, auprès des propriétaires, par la mise en place d'un accompagnement et d'un conseil architectural sur les projets de réhabilitation, de transformation ou d'extension dans le cadre de la valorisation du bâti traditionnel. Poursuivre les actions d'information et de sensibilisation auprès des élus, des propriétaires, des écoles (actions pédagogiques), et des professionnels du bâtiment sur les typologies architecturales du Parc, et sur les principales préconisations et recommandations concernant la restauration et la transformation du bâti traditionnel (édition de fiches de restauration, animation de chantiers écoles...). Développer des actions spécifiques sur la maîtrise de l'énergie dans le bâti traditionnel, pour une meilleure compréhension : habitants et professionnels et une meilleure appropriation des éléments à mettre en œuvre.

Objectifs prioritaires par intercommunalité : notamment en matière d'inventaire, de pédagogie et de renouvellement urbain. C'est par la connaissance approfondie du patrimoine bâti, sur le plan culturel et historique, mais aussi en tant qu'élément structurant un espace que l'on peut définir une politique raisonnée sur leur mutation.

Objectifs transversaux CdC / SYCOPARC : qui s'orientent sur la relation entre le patrimoine bâti, l'architecture contemporaine et l'urbanisme. Recherche sur la mise en place d'outils spécifiques sur la prise en compte de l'évolution du patrimoine et la compatibilité avec les documents d'urbanisme.

Concernant les communes hors Parc, le dispositif retenu prend la forme d'un programme d'actions inter-EPCI sous l'égide du SYCOPARC sur une durée de 3 ans, sous la forme d'une convention comprenant :

- la définition d'une politique raisonnée sur la mutation des patrimoines,
- un conseil architectural personnalisé,
- une assistance technique au porteur de projet,
- une campagne d'information et de pédagogie.

Descriptif :

Phases liées :

- accompagner les formations continues en éco-rénovation,
- former et sensibiliser à l'éco-rénovation, organiser les savoir-faire autour de l'éco-rénovation, architecte conseil mutualisé sur les communes hors Parc (périmètre élargi).

2018 - Architecte conseil mutualisé	
Ressources humaines :	Rita JACOB ; Anne RIWER ; François GOETZMANN
Calendrier :	du 01/01/2018 au 31/12/2018

Descriptif :

Afin d'appliquer les conseils architecturaux gratuits, et les actions de sensibilisation à l'ensemble des communes des communautés de communes adhérentes au dispositif Mut'archi, il a été mis en place un programme d'actions inter-EPCI sous l'égide du SYCOPARC sur une durée de 3 ans, sous la forme d'une convention comprenant :

- la définition d'une politique raisonnée sur la mutation des patrimoines,
- un conseil architectural personnalisé,
- une assistance technique au porteur de projet,
- une campagne d'information et de pédagogie.

Le SYCOPARC porte 1 poste d'architecte conseil mutualisé avec les EPCI suivants :

- > Alsace bossue
- > Hanau-La Petite Pierre
- > Région de Saverne-Marmoutier-Sommerau
- > Pays de Bitche
- > Pays de Niederbronn-Les-Bains
- > Sauer-Pechelbronn
- > Pays de Wissembourg

Dépenses prévisionnelles :

Dépenses prévisionnelles :	TOTAL	60 000 €
	Frais de personnel à raison d'un ETP + frais de fonctionnement de la structure	60 000 €

Plan de financement :

Plan de financement :	TOTAL	60 000 €
	Région Grand - Est	8 590 €
	Conseil Départemental du Bas-Rhin	9 410 €
	EPCI	42 000 €

PROGRAMME ACTION 2018

 <p>Parc naturel régional des Vosges du Nord Une autre vie s'invente ici</p>	<h3>2018 - Animer la mise en réseau des artisans de l'éco-rénovation et développer l'éco-rénovation</h3>
<p>Rattachement à la charte :</p> <ul style="list-style-type: none">● Charte 2014-2025<ul style="list-style-type: none">○ Vocation 2 : Territoire qui récolte les fruits de son investissement patrimonial<ul style="list-style-type: none">■ O 2.2 : Valoriser les savoir-faire<ul style="list-style-type: none">● M 2.2.1 - Promouvoir et transmettre les savoir-faire	
<p>Calendrier prévisionnel :</p>	<p>du 01/01/2018 au 31/12/2018</p>
<p>Référent(s) :</p>	<p>Rita JACOB ; Pascal DEMOULIN ; Anne RIWER ; Aurélie WISSER</p>

Contexte :

Dans l'objectif national de réduction des consommations énergétiques de l'habitat, le parc du patrimoine bâti des Vosges du Nord joue une part importante. En effet, il représente près de 30% des constructions. Mais il fait aussi l'atout et le charme touristique local. Or, la rénovation thermique du patrimoine bâti n'est pas anodine, les préconisations conventionnelles de rénovation thermique peuvent causer des dégâts structurels et sanitaires, en plus de catastrophes patrimoniales. Il est donc primordial de mobiliser entreprises, habitants et élus, autour de ce sujet, pour relever ce défi énergétique, sans dénaturer notre patrimoine.

Bilan des années antérieures :

La mission Mut'archi a développé des liens avec les artisans, des outils de connaissances et de sensibilisation et le programme Habiter Autrement, autant d'informations qu'il faut rendre accessibles au plus grand nombre. Dans un premier temps la mise en ligne de données collectées est apparue prioritaire pour démultiplier leur résonance vers les habitants et candidats à la rénovation, mais aussi vers les professionnels et les entreprises, qui pourront s'appuyer sur ces informations, disponibles et partageables.

De 2014 à 2016 nous avons élaboré et finalisé :

- un portail numérique dédié à l'éco-rénovation, rassemblant tous les conseils pour réhabiliter le patrimoine bâti : www.eco-recover.parc-vosges-nord.fr; avec plus 35 000 sessions en 2016 ;
- 36 entreprises ont signé la charte d'engagements « ECO-RENOVER dans les Vosges du Nord » ;
- l'exposition itinérante pour sensibiliser au plus près, les habitants du territoire ;
- la malle pédagogique pour sensibiliser les scolaires et proposer des ateliers grands publics ;
- un guide de sensibilisation sur la rénovation thermique du bâti ancien (IRIV) ;
- un programme de formation des professionnels de la rénovation thermique du bâti ancien (IRIV).

L'émergence des plateformes locales de rénovation thermique et du programme régional DOREMI maintenant OKTAVE ont fortement fait évoluer la vision de la rénovation globale. Le SYCOPARC copilote les plateformes de l'ADEAN et du PSPP, sur la partie rénovation du patrimoine ancien, et a été à l'origine de la mise en place d'un groupe d'experts régional, qui a pour objectif la proposition de solutions techniques de références adaptées aux patrimoines de nos territoires.

Objectifs :

L'animation d'un réseau d'artisans de l'éco-rénovation passe par la mise en place d'actions communes ou à vocations collectives. Les démarches amorcées les années passées nous permettent d'envisager d'axer le travail sur la valorisation et le développement de productions locales adaptées à la rénovation thermique du bâti ancien.

Il s'agit également de poursuivre le suivi des plateformes locales de rénovation thermique, en essayant de faire émerger des groupements dédiés à l'éco-rénovation du bâti ancien. Mais les difficultés à trouver des chantiers de rénovation globale poussent à entrevoir de nouvelles méthodes, notamment en lien avec la remise en marché du logement vacant, dont le nombre ne cesse d'augmenter.

Et aussi d'assurer le suivi des formations spécifiques éco-rénovation, qui ont été transférées à l'INSA en 2015. Une formation "Eco-rénover" aura lieu dans les Vosges du Nord en 2018.

Enfin, de continuer à faire connaître et valoriser l'éco-rénovation auprès des artisans et du grand public en utilisant les outils développés : guides, portail numérique, exposition, malles pédagogiques.

Descriptif :

L'action se décompose en 5 phases :

- animer la mise en réseau des artisans de l'éco-rénovation : animation du réseau, mise à jour du portail éco-rénover ;
- développer et assurer la transmission des techniques et des savoir-faire en matière d'éco-rénovation. Suivi de l'animation de l'exposition itinérante et de la malle pédagogique ;
- résidence architecturale : redynamisation de l'habitat dans les centres bourgs ;
- accompagnement de la filière construction pierre ;
- réaliser une mission d'expertise technique, juridique et financière pour développer un projet collectif de recyclage du bâti vacant.

2018 - Résidence architecturale : redynamisation de l'habitat dans les centres bourgs

Ressources humaines :	Rita JACOB ; Pascal DEMOULIN ; Anne RIWER ; Aurélie WISSER
Calendrier :	du 01/01/2018 au 31/12/2018

Objectifs :

Le Parc élargi présente aujourd'hui une vacance très contrastée selon les secteurs géographiques, avec en moyenne 9% caractérisée par une vacance le plus souvent structurelle. Il s'agit pour majorité de biens, non habitables en l'état, pour lesquels des travaux plus ou moins importants sont à mener (rénovation globale à simple rafraîchissement).

Cette vacance s'est fortement accélérée depuis les années 2000, le nombre de biens vacants a doublé entre 2009 et 2014 !

Par ailleurs, on constate par secteur, une grande homogénéité morphologique des biens vacants. Cf analyse détaillée par communauté de communes. **C'est pourquoi nous avons mené en 2016 une première étude d'opportunité sur la rationalisation du recyclage des typologies bâties d'Alsace Bossue.**

Un des constats de cette étude : donner des perspectives sur le potentiel de réhabilitation de ces bâtis vacants pourrait inciter l'acquisition-transformation par des porteurs privés.

Pour vérifier cette hypothèse, **nous souhaitons développer des résidences architecturales** permettant de vérifier le potentiel de développement d'habitat de 3 bâtis vacants, dans 3 communes, de l'illustrer par des visuels et de chiffrer les travaux à engager.

Descriptif :

1- Mise en place d'un appel à projet pour des résidences d'architectes travaillant sur des esquisses chiffrées de réhabilitation de bâti ancien vacant.

1 commune à retenir en 2018

3 projets par communes

Livrables : esquisse, chiffrage, note descriptive du projet (3000€/projet) 9 000€.

2- Fiches projets valorisant les biens remis sur le marché : 9 fiches - conception/réalisation - impression 100 exemplaires : 2 000€.

3- 1 temps fort : semaine de l'écorénovation :

journée de restitution des projets : 900€ + visites ;

lancement du livre patrimoine bâti + conférence : 800€ ;

Conférence gesticulée ("*point sur l'habitat écologique et l'urgence d'agir*") : 4 représentations scolaires. - 2 représentations grand public : 5 800€.

Dépenses prévisionnelles

Dépenses prévisionnelles :	TOTAL	16 800 €
	Appel à projet	9 000 €
	Réalisation des fiches projets	2 000 €
	Organisation des conférences gesticulées	5 800 €

Plan de financement :

Plan de financement :	TOTAL	16 800 €
	Région Grand-Est financement de l'appel à projet	9 000 €
	Conseil Départemental du Bas-Rhin financement des fiches et des conférences	7 800 €

2018 - Animer la mise en réseau des artisans de l'éco-rénovation : animation du réseau, mise à jour du portail éco-rénover

Ressources humaines :	Rita JACOB ; Pascal DEMOULIN ; Anne RIWER ; Aurélie WISSER
Calendrier :	du 01/01/2018 au 31/12/2018

Objectifs :

Animer la mise en réseau des artisans de l'éco-rénovation consistera à poursuivre des propositions d'actions collectives. Par ailleurs, le lien avec les plateformes locales de rénovation thermique devra se poursuivre dans l'objectif de proposer des rénovations globales adaptées au patrimoine bâti. Faire de l'éco-rénovation un sujet à part entière des plateformes, pour permettre aux habitants et aux entreprises d'accéder au mieux à leurs services (financiers, ingénieries...) et les étoffer ou les ajuster, tout en bénéficiant de l'aspect qualitatif du dispositif « Mut'archi », indispensable à la prise en compte patrimoniale.

Descriptif :

1 - le site éco-rénover :

- entretien et maintenance : 150€,
- 2 vidéos sur les travaux du château de la Petite Pierre : 3 000€.

Le chantier du château de La Petite Pierre servant de démonstrateur, les vidéos porteront sur la mise en oeuvre d'enduits correctifs et de menuiseries adaptées au patrimoine.

2 - animation réseau :

- 1 rendez-vous technique autour du produit "terre paille" : 800€.

Dépenses prévisionnelles

Dépenses prévisionnelles :	TOTAL	3 950 €
	Réalisation de deux vidéos	3 000 €
	Organisation d'un rendez-vous technique	800 €
	Portail internet : entretien et maintenance	150 €

Plan de financement :

Plan de financement :	TOTAL	3 950 €
	Région Grand-Est	3 950 €

2018 - Mission d'expertise technique, juridique et financière pour développer un projet collectif de recyclage du bâti vacant

Ressources humaines :	Rita JACOB
Calendrier :	du 01/01/2018 au 31/12/2018

Objectifs :

Le renouvellement urbain est un objectif, voire une priorité, des acteurs locaux, SCOTs, EPCI, Département à travers le Plan Départemental de l'Habitat, SYCOPARC

- en matière de préservation du cadre de vie et de l'attractivité du territoire,
- en matière de redynamisation des centres villages et centres bourgs, pour diversifier les typologies et favoriser les parcours résidentiels,
- en matière d'économie d'espace et de préservation du foncier,
- en matière de développement économique, de valorisation de l'artisanat, de production et de mise en œuvre des ressources locales,
- en matière de transition énergétique et d'efficacité énergétique = réhabilitation énergétique du bâti existant et moins d'énergie grise en reprenant des structures existantes, des productions énergie renouvelable.

Or, le désintérêt des opérateurs bailleurs pour nos territoires ruraux freine, voire étouffe, les projets. Quelques investisseurs privés interviennent dans la production de logements, en démolition reconstruction, ou en requalification d'existant, mais les résultats sont souvent hasardeux. S'ils participent aux principes de renouvellement, ils ne vont ni dans le sens de l'attractivité territoriale, ni du développement d'une économie locale favorisant la transition énergétique. Aussi, plusieurs dispositifs financiers apportent des éléments de réponses aux particuliers qui souhaitent mener un projet de réhabilitation.

Mais aujourd'hui, les élus qui souhaitent développer une démarche active de reconquête du bâti existant se sentent démunis.

Sans action collective, le risque principal dans les 10 prochaines années est l'augmentation du nombre de logements vacants, leur dégradation progressive, jusqu'à l'effondrement ou leur réhabilitation hasardeuse dépréciant la qualité urbaine du territoire.

L'objectif du projet vise à mettre en place un outil de production de logements, prioritairement en support des collectivités locales, mais pouvant être élargi aux habitants, associations, Par son action, la structure doit contribuer à l'attractivité et au développement durable des Vosges du Nord.

Le projet vise essentiellement à lever des freins techniques, culturels et financiers, à l'amorçage d'une réhabilitation efficace hors champs social.

Sur un plan stratégique, ces objectifs recouvrent :

- L'accueil et le maintien de la population par le biais d'une production diversifiée de logements en milieu rural, adaptés aux besoins des habitants et s'intégrant aux problématiques de préservation des paysages urbains, de transition énergétique et d'économie circulaire.

- L'expérimentation et la promotion de solutions durables et écologiques en matière d'habitat et d'urbanisme rural durable
- Le soutien et l'accompagnement à la réhabilitation thermique des logements existants
- Le développement de production de matériaux biosourcés.

Sur un plan opérationnel, il se positionne comme une ingénierie efficace et compétente en matière de production de logements. Les compétences de cette ingénierie peuvent, en complément, amener à développer des projets d'urbanisme rural, de rénovations thermiques et de développement de l'économie circulaire.

Descriptif :

1. Tranche ferme en 3 temps

Comparatif juridique SPLA – SCIC

L'étude devra, dans un premier temps identifier sur le plan juridique le type de structure la plus adaptée à la situation et aux besoins identifiés, parmi les deux types envisagés (SPLA ou SCIC) : modèle économique, gouvernance, réactivité, réponse aux besoins... Le prestataire peut proposer une autre option s'il le juge pertinent pour le projet.

Vérification de la faisabilité financière

Le prestataire devra apporter une expertise financière du projet envisagé, incluant le socle d'activité sur les réhabilitations-transformation de biens, les plans de financements prévisionnels, et le fonctionnement de la structure permettant la réalisation de ces différents projets, en déterminant le seuil d'activité minimal, pour viser un équilibre économique.

Le cas échéant, il conviendra d'analyser les écarts entre la phase de montée en charge de la structure et la phase de rentabilité en proposant une méthode permettant de rééquilibrer le modèle économique, en matière de volume d'activité, de champ d'intervention, d'intégration des missions, etc. Une attention particulière devra être portée au montage de projets opérationnels, de l'acquisition à la revente/location, tant d'un point de vue financier que juridique.

Les activités complémentaires (études urbaines pour un urbanisme durable rural, rénovation thermique...), seront étudiées pour identifier le temps affectable à ce type de besoins ou les modalités de leur développement.

Scénarios de démarrage

Selon le type de structure retenue, l'étude devra proposer plusieurs scénarios fonctionnels de démarrage du projet (nombre de partenaires, capital d'investissement nécessaire, fond de roulement, volume d'activité, etc.) : base minimale, croisière et maximum. Il s'agira d'identifier le mode de fonctionnement initial à privilégier et d'estimer sa montée en charge dans le temps de manière maîtrisée à 3-5 ans. A cette étape, il sera également vérifié la possibilité de permettre la gestion locative par la structure de portage. La mission inclura un calendrier prévisionnel (dates clés, étapes, délais, etc.) de création de la structure.

2. Tranche conditionnelle

Sur les bases de la tranche ferme, cette tranche conditionnelle permettra un accompagnement à la mise en place de la structure et à son fonctionnement : rédaction des statuts, étapes administratives de création (dossier), accompagnement à l'organisation interne, constitution du capital, plan d'action sur les premières années selon le potentiel identifié.

A cette étape, il s'agira également d'identifier et de mobiliser les futurs actionnaires, publics et / ou privés (selon le type de structure retenue). Cette phase doit permettre de recueillir et d'analyser l'intérêt porté au projet et formaliser l'engagement des futurs actionnaires.

Dépenses prévisionnelles

Dépenses prévisionnelles :	TOTAL	80 000 €
	Réalisation mission expertise technique et juridique sur patrimoine bâti vacant (prestation de service)	80 000 €

Plan de financement :

Plan de financement :	TOTAL	80 000 €
	MASSIF FNADT	25 000 €
	Caisse des Dépôts et Consignations	25 000 €
	Région Grand-Est	15 000 €
	SCOT région de Saverne	15 000 €

PROGRAMME ACTION 2018

Améliorer le lien entre le territoire et sa jeunesse

Rattachement à la charte :

- Charte : Charte 2014-2025
 - Axe : O 1.4 : Faire vivre notre relation avec les Vosges du Nord
 - Objectif : M 1.4.4 - Favoriser un projet pédagogique partagé
 - Projet : 2-P144-1 : Faire vivre, à travers la relation entre le SYCOPARC et l'Éducation Nationale, le lien entre les élèves, la communauté éducative et leur territoire

Calendrier prévisionnel :

01/01/2018 - 31/12/2019

Référent :

Philippe KOFFLER

Contexte :

La sensibilisation des publics aux patrimoines naturels et culturels est une mission fondamentale du Parc naturel régional des Vosges du Nord. Les enfants et les adolescents, en tant que futurs acteurs et ambassadeurs de ce territoire d'exception, en sont un des publics prioritaires.

Depuis 2014, le SYCOPARC renforce le volet scolaire de cette mission à travers son action concertée en matière d'éducation au territoire. Pour cela, il s'appuie sur les leviers que sont le réseau des structures d'Éducation à la Nature et à l'Environnement, les écoles et les 24 établissements secondaires implantés sur le périmètre élargi du Parc.

L'objectif est de mettre en contact un maximum d'élèves avec le projet Parc, ses enjeux et les spécificités du territoire dans lequel il vit.

Bilan des années antérieures :

Les documents contractuels suivants sont élaborés : au niveau national, la charte partenariale relative à l'éducation au territoire et au développement durable a été signée entre la Fédération des PNR, les Ministères de l'Écologie et de l'Éducation Nationale. Au niveau académique, une convention SYCOPARC/Rectorat de Strasbourg a été signée et une convention Rectorat de Nancy-Metz avec les 3 PNR de l'Est est en préparation. Au niveau local, une convention SYCOPARC/structures d'éducation à l'environnement a été signée.

Objectifs :

- Renforcer les relations entre le SYCOPARC et ses partenaires éducatifs (*établissements scolaires, associations Éducation à la Nature et à l'Environnement*).
- Sensibiliser davantage les jeunes aux particularités des territoires dans lesquels ils vivent et évoluent.
- Développer des projets éducatifs communs et nouveaux.

Descriptif :

Opération 1 : rendez-vous pédagogiques (formation des enseignants et des animateurs).

Opération 2 : sensibilisation de classes de 6èmes, (soutien à 5 projets scolaires et 5 projets de 6ème).

Opération 3 : mise en œuvre des projets d'EAC.

Budget prévisionnel :

Dehors les Vosges du Nord : 8 125 €

Recettes prévisionnelles :	TOTAL	8 125 €
	Région Grand-Est (versement direct aux Piverts)	8 125 €

Sensibilisation des 6èmes et soutien aux projets scolaires : 3 750 €

Recettes prévisionnelles :	TOTAL	3 750 €
	Conseil Départemental du bas-Rhin	3 750 €

Accompagner et former les partenaires culturels dans la mise en œuvre des projets d'EAC : 5 500 €

Recettes prévisionnelles :	TOTAL	5 500 €
	DRAC	2 200 €
	Région Grand-Est	3 300 €

Critères d'évaluation :

Indicateurs de suivi :

- capacité du partenariat à favoriser l'atteinte des objectifs,
- écart entre la participation souhaitée et réalisée,
- conventionnement avec les partenaires éducatifs,
- perception des partenaires (*programmer des rencontres annuelles*),
- présence homogène des projets sur le territoire du Parc.

Indicateurs de résultat :

- taux d'utilisation et de satisfaction des formations et actions offertes,
- qualité des actions proposées,
- réalisation des outils et des ressources.

Dehors les Vosges du Nord

Ressources humaines :

Philippe KOFFLER

Calendrier :

01/01/2018 - 31/12/2019

Objectifs :

L'objectif est de combiner le contact avec la nature et l'apprentissage autonome (c'est l'enfant qui est l'acteur de ses apprentissages). L'observation et l'analyse des progrès des enfants font partie intégrante du projet et permettent de s'adapter en continu :

Permettre l'épanouissement des enfants.

Permettre aux enfants d'acquérir des connaissances et des compétences en sciences, mais également dans toutes les disciplines scolaires.

Permettre aux enfants d'être acteurs de leurs apprentissages.

Faire découvrir l'apprentissage autonome à un enseignant et aux parents d'élèves.

Permettre à l'enseignant d'acquérir de l'expérience pour qu'il puisse mener les séances hebdomadaires dehors en autonomie après la fin du projet.

Après une expérimentation pendant l'année scolaire 2015-2016 à l'école maternelle de Lohr (1 intervention /semaine), puis une expérimentation adaptée en 2016-2017 à l'école de Drulingen (intervention de l'animateur plus ciblée en début et fin de projet), les Piverts proposent de déployer ce projet à l'échelle du territoire des Vosges du Nord et de former les animateurs du réseau d'éducation à l'environnement pour que chaque structure puisse prendre en charge 1 classe.

Descriptif :

L'association les Piverts est le porteur principal du projet. Elle assure la méthodologie du projet, la formation des animateurs des autres structures d'éducation à l'environnement qui prendront chacune en charge 1 classe pendant 2 années consécutives, ainsi que la formation des enseignants et l'acquisition du matériel nécessaire.

2018 :

Suivi et formation des enseignants : 2 rencontres.

Face-à-face pédagogique : poursuite des 6 expérimentations.

Élaboration du guide méthodologique.

Dépenses prévisionnelles :	TOTAL	8 125 €
	Poursuite de l'animation dans les classes	8 125 €

Sensibilisation des 6èmes et soutien aux projets scolaires

Ressources humaines :

Philippe KOFFLER

Calendrier :

01/01/2018 - 31/12/2019

Objectifs:

Il s'agit de continuer, en coopération avec la communauté éducative, la mise en place d'animations ponctuelles thématiques et d'outils d'informations. Cela passe par l'initiation des élèves de 6^{ème} à la connaissance du Parc naturel régional des Vosges du Nord par des interventions ciblées en fonction des projets des établissements et des problématiques locales.

Descriptif :

25 classes / 150 € par animation.

Dépenses prévisionnelles :	TOTAL	3 750 €
	Sensibilisation des classes de 6ème – 25 séances	3 750 €

Accompagner et former les partenaires culturels dans la mise en œuvre des projets d'EAC

Ressources humaines :

Philippe KOFFLER

Calendrier :

01/01/2018 - 31/12/2018

Besoin

Reconnaissance des sites et musées en tant que **supports pédagogiques de proximité** favorisant le montage de visites et de projets de classe.

Descriptif de la phase :

Il s'agit d'inscrire les équipements de patrimoine du Parc **dans le parcours de formation des enseignants** (ex. Animations Pédagogiques de Circonscription APC), de structurer l'offre pédagogique, de renforcer l'offre pour les scolaires en développant **des outils de médiation** (dossiers pédagogiques...) et de favoriser leur **diffusion** en partenariat avec l'Education Nationale (mise en ligne sur le portail des musées, Canopée, site du Rectorat ...). Les actions proposées par le Parc naturel viennent impulser, compléter et enrichir les démarches déjà entreprises par les sites. Les actions des musées et sites sont aussi mises en cohérence avec le travail effectué par le réseau des structures de sensibilisation à la nature et à l'environnement.

Le Parc organise des **opérations d'éducation artistique et culturelle** en lien avec les sites et musées du territoire en cohérence avec les politiques des Ministères de l'Education Nationale et de la Culture. Pour cela, il encourage et accompagne les acteurs situés en milieu rural à s'inscrire dans les programmes de financement tels que ACMISA, Lire la ville, ... desquels ils sont souvent exclus. Le Parc encourage la mise en œuvre d'opérations d'envergure nationale comme par exemple « **La classe, l'œuvre !** » (Nuit Européenne des Musées) pour valoriser les projets réalisés par les élèves et les rendre médiateurs de leur travail auprès de leur famille et du grand public, et appel à projet territoriaux de Canopée.

Opération phare en 2018, **le projet d'éducation artistique et culturelle « Un artiste dans ma classe ! »**¹, en lien avec la programmation Amuse-Musées, permet de créer les conditions d'une fréquentation des sites & musées au-delà du temps scolaire. Ainsi, l'artiste associé à la saison interviendra dans les écoles & collèges du territoire qui se sont portés candidats² en amont des dimanches d'animations. Nous souhaitons ainsi optimiser l'ancrage territorial et créer un environnement propice au développement de la création artistique. Concrètement, l'artiste associé propose des ateliers de sensibilisation et de pratiques artistiques avant les jours de représentation.

Enfin, en 2018, le **forum culturel et pédagogique destiné aux enseignants est reconduit** en partenariat avec les IEN et la DAAC. Dans l'optique du développement des PEAC et des pratiques artistiques au sein des EPI, des micro-conférences et/ateliers participatifs seront programmés.

Objectifs

Depuis l'entrée de l'histoire des arts dans les programmes scolaires, de la mise en place progressive des PEAC, des réformes des enseignements primaires et secondaires, et en écho à M 1.4.4 : favoriser un projet pédagogique partagé l'objectif indiqué dans la Charte de territoire, il s'agit de :

- faire connaître le réseau auprès des enseignants et valoriser les musées et sites comme supports pédagogiques de proximité ;
- mieux connaître les attentes et problématiques des écoles, collèges et lycées ;
- développer des outils en partenariat avec l'Education Nationale et conseiller les membres du réseau en termes de

¹ Voir projet détaillé en annexe

² Voir liste des établissements participants en annexe

- pédagogie ;
- aider au montage de projets innovants ;
- accompagner la structuration de l'offre pédagogique des sites et contribuer à mettre en place un PEAC à l'échelle du Parc ;
- proposer des démarches d'éducation artistique et culturelle, en s'associant à la stratégie globale de découverte du territoire de la mission pédagogie.

Publics bénéficiaires

Lycées, collèges et écoles du Parc et alentours.

Indicateurs

Indicateurs de suivi : comités techniques, groupe de travail, échanges avec le/les prestataire(s)

Indicateurs de réalisation :

- Collaboration, mise en commun et échanges entre les membres du réseau.
- Partenariats.
- Edition de la communication annuelle.
- Programmation effective d'animations spécifiques.
- Ajustements et/ou création de jeux.
- Mise en ligne des dossiers pédagogiques.
- Partenariats Education Nationale.
- Programmation effective de visites spécifiques.
- Journées de formation.

Indicateurs de résultat :

- Chiffres de fréquentation visites spécifiques.
- Retours médias.
- Nombre de formations organisées (formations enseignants) et nombre de leurs participants.
- Fréquentation des scolaires.
- Utilisation accrue des supports éducatifs.
- Mise en place de projets d'EAC sur le territoire du Parc.

Nature des dépenses

Dépenses prévisionnelles :	TOTAL	5 500 €
	Forum pédagogique et culturel (communication/diffusion/programmation/achat de matériel)	1 000 €
	Programmation d'interventions artistiques dans les écoles et collèges du territoire, intégrant frais déplacement	4 500 €

Pratiques tarifaires

Gratuité des outils pédagogiques réalisés, accès aux formations et forum.

Contributions volontaires

Bénévolat dans les sites et musées

Historique

- Mise en place de nombreux outils de découverte pour les publics spécifiques (supports de jeux et de manipulation).
- Conception de 7 dossiers pédagogiques à destination des scolaires.
- Mise en œuvre de plusieurs projets de médiation (muséographie du Musée du Pays de Hanau, support virtuel pour les collégiens au Musée Français du Pétrole...).
- Une trentaine de formations enseignants organisées depuis 2004.
- 2 éditions de forums pédagogiques.